THE DAILY [illegible]

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI, 25 AOUT 1855.

Imprimé et publié par
J. F. WEISSE & Comp
Éditeurs-Propriétaires:
Nº 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 25 AOUT.

Chronique Étrangère.

Nous avons reçu hier nos journaux d'Europe apportés par l'America; ils vont [illegible] août pour l'Angleterre et jusqu'au [illegible] pour le continent.

A en juger par le rapport du général [illegible] sur les deux sorties qui ont eu lieu [illegible] dans la nuit du 14 au 15, l'autre [illegible] du 16 au 17, ces affaires sont assez importantes. La première, dirigée contre la gauche des attaques, a coûté 20 tués et 94 blessés; à la seconde, exécutée contre les travaux de droite, il y a eu [illegible] 77 blessés. Le commandant en chef des troupes françaises porte à plusieurs centaines d'hommes le nombre des Russes mis hors de combat.

Il a été récemment question d'une lettre de l'impératrice mère de Russie adressée à l'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur d'Autriche, pour engager la cour de Vienne à faire de nouvelles représentations en faveur de la paix. Ce [illegible] l'authenticité n'est pas encore bien [illegible] et qui, le fût-elle, n'aurait pas la signification qu'on essaye de lui donner, semble avoir pris dans le public de Paris [illegible] développements. Un journal de [illegible] d'ordinaire bien renseigné, ne [illegible] comme on en avait répandu le bruit en France, que la lettre de l'impératrice douairière de Russie soit devenue le point de départ de nouvelles négociations [illegible] à Louis-Napoléon par l'empereur d'Autriche. Quelque désirable que soit la paix, dit-il, elle n'est pas dans les possibilités du moment.

[illegible] une entente parfaite règne [illegible] entre les deux souverains d'Autriche et de France et qui enlève aux [illegible] italiens tout espoir de [illegible] s'ils voulaient tenter un soulèvement [illegible] la France ne les soutiendrait pas [illegible] après la rupture des conférences [illegible]

Les renseignements sur les souscriptions [illegible] dans les départements les [illegible] de Paris et à l'étranger continuent à arriver au ministère des finances. Il résulte des derniers relevés que [illegible] demandés pour l'emprunt atteignent le chiffre d'environ quatre milliards [illegible] que soit la cause d'un pareil [illegible] les conséquences qu'on en [illegible] n'en reste pas moins vrai [illegible] dans toute sa force la [illegible] du pays et la confiance [illegible] qu'elles inspirent. Nous [illegible] rapport que le ministre des [illegible] à l'empereur sur le résultat de l'emprunt:

[illegible] cent dix mille personnes auront pris part à la souscription.

La somme souscrite sera d'environ [illegible] six cents millions.

[illegible]

Dans ces traits [illegible] Sire, que je suis [illegible] à la connaissance [illegible] n'ont pas besoin de commentaire [illegible] grandeur, véritablement [illegible] assez haut.

[illegible]

Le rapport publié par l'amirauté [illegible] sur une attaque peu importante [illegible] par trois bâtiments de l'escadre [illegible] Baltique contre la petite ville de [illegible] dans le golfe de Finlande [illegible] à peu près sans nouvelles importantes des divers théâtres de la guerre.

La dépêche télégraphique, venue par [illegible], confirme officiellement l'arrivée [illegible] russes à l'armée de Crimée. Le général Gortschakoff l'a annoncé [illegible] du jour aux troupes sous ses ordres.

Les lettres de Kars et d'Erzeroum du 8 juillet parlent d'un mouvement de [illegible] vers Tiflis. Si cette nouvelle, qui [illegible] est vrai, confirmation, venait à se trouver exacte, il n'y a pas de doute que la [illegible] des deux villes menacées par les [illegible] général Mouravieff ne fût considérablement améliorée. Le mouvement offensif de l'armée russe se trouverait au [illegible] momentanément paralysé.

[illegible] DE L'AFFAIRE DILLON.—Le [illegible] parisien de la Tribune de New-York annonce que l'affaire Dillon vient d'être [illegible] réglée à Paris. M. Mason [illegible] avait depuis longtemps admis [illegible] réparation devait être accordée au gouvernement français pour la manière dont le consul de France à San Francisco avait été traité. C'était l'avis de M. Drouyn de L'Huys [illegible] jusqu'au bout sur cette réparation [illegible] et était resté à son poste. Mais le gouvernement américain ne voulut point acquiescer à la demande de M. Drouyn de L'Huys et [illegible] à M. Mason de rouvrir les négociations avec le nouveau ministre. Il s'agissait de saluer [illegible] M. Dillon, et l'on croit que le gouvernement a refusé cette satisfaction, nos passes [illegible] ne la croyait pas juste et légitime, mais à cause de l'exaspération qui règne à San Francisco contre le consul français et l'impossibilité de saluer le pavillon sans amener des complications beaucoup plus graves que l'incident de [illegible].

M. Drouyn de L'Huys étant sorti du cabinet [illegible] plus pendant quelque temps question de [illegible] affaire. M. Mason a cru néanmoins devoir y [illegible] tout récemment l'attention du comte Walewski, le nouveau ministre des affaires étrangères, et celui-ci, sans même faire allusion à la première admission de M. Mason, s'est empressé pour donner un témoignage irrécusable des bonnes dispositions de son gouvernement vis-à-vis les États Unis, d'acquiescer au compromis proposé par le gouvernement américain. Le pavillon du consul ne sera donc pas salué, mais il sera arboré par un navire de guerre français qui entrera dans le port de San Francisco et salué alors par l'artillerie américaine.

M[illegible] à LA CORONA.—Voici sur le tir des Russes et les mortiers à la Cohorn, quelques détails que nous empruntons à une correspondance du camp anglais, publiée par le Daily News:

« Devant Sébastopol, 14 juillet.

« Dans ces derniers temps, les Russes se sont beaucoup servis de petits mortiers à la Cohorn, à l'aide desquels ils inquiètent et dérangent nos travailleurs. Cette espèce de mortier se décharge presque sans explosion, et le projectile vous arrive au milieu d'un groupe d'hommes, sans annoncer sa présence par la traînée et le sifflement particuliers aux bombes. Il est d'autant plus dangereux. Il y a quelques jours un capitaine [illegible] d'infanterie chargé de garde dans les tranchées, suggéra à l'officier d'artillerie commandant la batterie, l'idée d'employer les mêmes armes, c'est-à-dire les mortiers Cohorn, contre l'ennemi qui en fait si largement usage contre nous. Après pourparlers, il fut convenu que la chose serait lieu [illegible] mortiers à la Cohorn que l'on alla prendre dans une batterie éloignée [illegible] il s'agit, mais lorsqu'ils y furent, on se rappela que les munitions destinées à ces sortes de pièces étaient restées à Balaklava. Ainsi jusqu'à présent, on n'a pu rendre aux Russes la monnaie de leur pièce. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
Spéciales à l'Abeille.
Arrivée du North Star.
BOMBARDEMENT DE SWEABORG.
LA GUERRE EN ASIE.

New York, 24 août.—Le navire à vapeur North Star, de la ligne Vanderbilt, est arrivé en ce port, venant du Havre par la voie de Southampton, ayant quitté ce dernier port le 11 courant, à 3 heures du soir. Les nouvelles qu'il apporte sont de quelques heures plus récentes que celles reçues par le Pacific, et sont d'une nature intéressante.

Nouvelles de la Baltique.

Le 8 de ce mois, une partie de la flotte anglo-française a fait voile de Nargen et a jeté l'ancre devant la forteresse de Sweaborg, (dans le golfe de Finlande). Elle a commencé le bombardement de cette citadelle dans l'après-midi du 9 courant.

La guerre en Asie.

Par le télégraphe de Vienne, on a reçu à Londres la nouvelle que la flotte de la mer Noire avait commencé à détruire les fortifications d'Anapa, malgré les remontrances des Circassiens, qui n'ont pu s'y opposer.

Le général Vivian s'est rendu dans la mer Noire pour choisir un lieu de débarquement, dans le voisinage de Batoum, pour les troupes alliées.

Marché au coton de Liverpool.

Dans la seconde édition du Times de Londres du 11 de ce mois, il est dit que le marché au coton à Liverpool présentait un aspect plus favorable comparativement à celui de la semaine précédente, mais qu'il n'y avait pas eu de changements dans les cours, depuis le départ de l'America. Les ventes de 10 août s'étaient élevées à 10,000 balles au lieu de 12,000 comme on l'avait dit.

Marché aux céréales—Les céréales étaient calmes sur le marché de Liverpool, mais dans quelques opérations on avait obtenu un shilling au dessus de la dernière baisse.

Consolidés—Les consolidés, au comptant, ont été pris à 90 3/4 et 91, le 11 courant; et ceux à terme à 91 et 91 1/8. Après la clôture de la Bourse ont tombé d'une hausse de 1/8.

Actions américaines—Il y a eu d'assez bonnes opérations faites sur les fonds américains.

La fièvre jaune à Norfolk.

Norfolk, 23 août—Dans les 24 heures terminées hier à midi, il y a eu, en cette ville, quinze décès causés par la fièvre jaune—dont 4 malades à domicile, et 11 à l'hôpital. Les ravages continuent à augmenter ici et à Portsmouth. Dans cette dernière ville, il y a eu 24 décès.

Marché de New-York.

23 août—Le marché au coton continue à être calme—ventes aujourd'hui, 500 balles, le middling à 11 1/4 cts. La farine est ferme et tend à la hausse—$9 [illegible] les marques "State". Le maïs est en hausse—ventes à 96 cts. Le porc a une tendance à augmenter de prix—vente de mess à $21 17 1/2, prime à $19, graisse à 11 1/4.

Louisville, 24 août—L'Ohio baisse; 5 pieds 7 pouces au canal. Le Sultana n'est parti qu'aujourd'hui pour la Nlle-Orléans.

CHRONIQUE LOCALE.

HOPITAL DE CHARITÉ—Nous publions plus bas le rapport de l'Hôpital de Charité pour la semaine expirant hier, 24 du courant, à 5 heures de l'après-midi:

Admis	346
Renvoyés guéris	329
Morts ...144 (108 de fièvre jaune)	

Le nombre de personnes qui sont mortes de la fièvre jaune la semaine dernière, s'est élevé à 138. C'est donc une diminution de 10 dans le nombre de décès.

ASSEMBLÉE DES VIRGINIENS—Les Virginiens se sont réunis hier soir et le trésorier, M. W. M. Perkins, a annoncé qu'il avait reçu dans la journée $3,391. Cette somme est destinée à secourir les personnes atteintes de la fièvre jaune à Norfolk et à Portsmouth.

Il a été décidé que le Dr Campbell accompagnerait à Norfolk les gardes malades et la délégation de la Nouvelle Orléans, qu'il recevrait $250 par mois et que ses frais de voyage seraient acquittés par les Virginiens. Le comité se chargera de transmettre le montant des souscriptions.

SAISIE—Le coroner intenta à la ville, il y a quelque temps, un procès pour $1600 montant des frais de corps qu'il a pratiqués. Le tribunal ayant rendu un jugement en faveur du demandeur, un officier de la cour du juge de paix Galennié a saisi hier la voiture qui transporte les vagabonds à la maison de travail, les chevaux de la voiture, une charrette et un cheval appartenant à la ville. Le tout sera vendu si l'on n'a les $1600 ne sont pas payées dans dix jours.

DEVANT LA 1RE COUR—Frank Ribbon, accusé d'avoir volé $ [illegible] à John Walter, a subi hier, devant le recorder Ramos, un interrogatoire à la suite duquel il a été envoyé devant la Première Cour de District.—B. [illegible], contre lequel avait été porté une accusation d'avoir trompé dans le vol, a été acquitté.

Alice Williams, nymphe de la rue de la Douane, ayant eu à se plaindre de Louisa Smith, nymphe de la rue Dryades, s'est rendue chez elle et l'a infligé un châtiment tellement sévère que Louisa l'a fait arrêter et que le recorder l'a envoyée devant la Première Cour de District.

MAISON DE DÉBAUCHE—Le recorder Ramos a condamné hier à une amende de dix piastres Maria et Elizabeth Taylor, parce qu'elles tenaient une maison de débauche dans la rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.

BUREAU DE POLICE—A la dernière réunion du Bureau de Police, M. Hunt, lieutenant du Premier District, a été condamné à vingt quatre heures de prison pour refus du cadre des officiers. Messieurs ce recorders disent qu'il leur a manqué de respect.

MAISON DE JEU—M. Isidore Richon a déclaré hier, au recorder du Deuxième District que don Juan Gonzales et Hippolyte Beloc tiennent, dans la rue St. Philippe, entre Chartres et Vieille Levée, une maison où se réunissent des joueurs de profession qui profitent de l'inexpérience de ceux qu'ils attirent pour leur gagner leur argent. M. Richon ajoute que mardi, à onze heures du soir, à l'enseigne St. Philippe et Chartres, une dame dormait de ces joueurs ont menacé de le tuer s'il osait les accuser. [illegible]

COUPS DE POING, &c—Une querelle s'est élevée, jeudi soir, au "Star", rue Royale, entre deux gérants de police, au sujet des questions politiques du jour. [illegible]

DÉBIT DE LIQUEUR—M. Moyman, chef de la police, a fait arrêter hier S. Jones et Antonio Oliver, qu'il accuse d'avoir débité de la liqueur au nègre Edward appartenant à M. B. Marigny. Les prévenus sont propriétaires du café "Old Hickory," à l'encoignure Julia et St. Paul.

Un affidavit accuse F. De Cuence, propriétaire d'un café à la gare du chemin de Jackson, d'avoir vendu de la liqueur au nègre Tom appartenant à M. Harris.

RIXE DANS UN CAFÉ—Michael Murphy et Patrick Burke, armés d'un pistolet, de couteaux, sont entrés, jeudi soir, dans le café de l'encoignure de la rue Julie et Tchoupitoulas, et [illegible]. La police intervint heureusement et l'arrêta. Il comparut hier devant le recorder Ramos qui l'a exigé un cautionnement de $500 en attendant qu'il réponde à l'accusation d'assaut à main armée.

AFFAIRE DE MEURTRE—La négresse du capitaine Forsyth, Adeline, qui est accusée d'avoir assassiné M. John Blakeley, le 13 du courant, dans la rue Dryades, s'est présentée hier devant le recorder Bright, qui a ordonné qu'elle restât en prison jusqu'au 31 du courant, époque à laquelle l'interrogatoire aura lieu.

INCENDIE—Le feu [illegible] hier matin, à une heure, dans une [illegible] l'encoignure Esplanade et Roman, appartenant à M. [illegible]. La bâtisse a été détruite.

Le siége de Sébastopol.

L'Illustration de Paris publie la correspondance suivante:

« Devant Sébastopol, 7 juillet.

« Depuis l'attaque de la tour Malakoff, le 18 juin, il n'y a pas eu d'engagement. D'après des rapports de déserteurs ou d'espions, on pouvait craindre une attaque sérieuse, car, dit-on, le général Luders venait avec 50,000 hommes, décidé à reprendre les ouvrages blancs et le mamelon Vert, même au prix des plus grands sacrifices. Ces renseignements, malgré leur peu de probabilité, n'étaient pas à négliger, et pendant trois jours nous avons redoublé de précautions et de vigilance. Les Russes, de leur côté, sont continuellement sur le qui vive, dans la crainte d'une nouvelle attaque. Les renforts qui sont entrés dans la place les 15, 16 et 17, n'en sont pas sortis; en outre, il y a quelques jours, 2,000 hommes ont traversé la rade pour se rendre en ville, de sorte qu'actuellement la garnison est de 50,000 hommes, au lieu de 20 à 25,000 qu'elle était auparavant.

« Le travail est poussé de part et d'autre avec la plus grande activité; nous sommes sur le point de terminer une nouvelle parallèle qui passe en avant des carrières, où la 5e division a trouvé des abris en revenant de l'attaque du retranchement, et auxquelles elle doit de ne pas avoir éprouvé de plus grandes pertes. Cette parallèle tourne autour du mamelon Vert en se prolongeant à droite, et fait ainsi face à la tour Malakoff et au Petit-Redan. Lorsqu'elle sera terminée, on débouchera en sape double sur la tour Malakoff et sur le Petit Redan.

« Du côté du Carénage, on construit une batterie au dessous de l'ancien ouvrage russe dit du Deux Mai. Cette batterie empêchera les bâtiments à vapeur russes de venir s'embosser vis-à-vis de la baie du Carénage et d'y envoyer leurs feux. Il est bien regrettable que cette batterie n'ait pas été construite lors de l'attaque de la tour Malakoff, car la division Mayran n'aurait pas éprouvé les pertes qu'elle a faites, pertes causées principalement par la mitraille, de ces bateaux à vapeur qu'elle n'étaient embossés, n'ayant pas de feux à craindre, à la meilleure distance de tir.

« Depuis quelque temps les Anglais ne font plus rien; on dit que c'est d'après un ordre supérieur. [illegible]

« A gauche, les travaux sont poussés aussi loin que possible. On est à 46 mètres des bastions du Mât, du Centre et de la Quarantaine. [illegible]

[illegible]

« A la Severnaya, vous passez comme sous une porte; il y a de puissantes batteries des deux côtés du chenal. Pendant que nous étions là-bas, tout était assez tranquille, elle a même pu y passer une nuit.... Ils disent que la guerre va être reportée sur le Danube. Je trouve moi que ces messieurs nous encerclent depuis longtemps et devraient bien nous laisser un peu en repos. Aussitôt après leur départ, Sébastopol sera rebâtie.

« La ville actuelle sera transformée en une forteresse.... »

[illegible]

Correspondance Parisienne.

PARIS, 7 août 1855.

Rien sur les opérations de Crimée en elles-mêmes que l'attente de plus en plus justifiée d'un fait grave, et des pertes lentes et journalières par les échanges de projectiles des retranchements aux tranchées, entre gens qui s'envoient de la mitraille presque à bout portant.

Permettez-moi, bien que ce ne soit ici qu'une présomption personnelle, de ne pas m'associer à ceux qui croient à une évacuation éventuelle de la Crimée par l'armée (en laissant Kamiesch occupé); sauf, bien entendu, les chances qui naîtraient de la paix pour cette retraite, je doute fort qu'elle puisse se réaliser prochainement.

On avait annoncé la mort du prince Alexandre Demetrius Ghika, ancien hospodar de Moldavie; il paraît qu'il y a eu confusion, et que la personne qui a succombé est le grand logothète Alexandre-Grégoire Ghika, ancien ministre des finances.

Les dépêches ont fait connaître que le mariage du prince Adalbert de Bavière avec une princesse d'Espagne était ajourné, pour difficultés religieuses; ces difficultés se résument dans la condition imposée à ce prince catholique, mais héritier probable de la couronne de Grèce, de faire élever, dans ce cas, ses enfants dans la religion grecque, condition difficile à accepter pour une princesse catholique également, catholique d'Espagne! Une dépêche télégraphique de Madrid, du 31 juillet, dit que l'ajournement du mariage du prince Adalbert de Bavière avec la princesse Marie-Amélie, fille de l'infant don François de Paule, est motivé par des considérations purement religieuses.

La reine d'Angleterre sera accompagnée à son voyage en France par lord Clarendon, et peut-être par les lords Lansdowne et Granville. Lord Palmerston ne vient positivement pas. On a parlé de la venue du roi de Sardaigne à Paris; mais tenez pour certain que S. M. Piémontaise ne choisira pas ce moment; elle serait à la fois effacée par la reine d'Angleterre dont l'attention publique se préoccuperait surtout, gênante elle-même pour S. M. Victoria, l'étiquette devant donner le pas du roi de Sardaigne sur le prince Albert dans les cérémonies publiques.

L'Empereur s'occupe lui-même de faire organiser les fêtes de Versailles pour ses illustres hôtes; l'Impératrice, dont la santé exige encore des ménagements, est retournée à Villeneuve-l'Étang (qu'habite toujours l'empereur), et où le retour de S. M. Eugénie a été [illegible] par de vives sympathies.

On a dit que la ville de Paris se piquerait de ne pas laisser passer les solennités de 15 août sans une fête aussi splendide que celle de l'an dernier; [illegible]

[illegible]

Moyens de destruction.

On a parlé, depuis quelque temps, de nouveaux moyens de destruction qui avaient été proposés au gouvernement anglais pour hâter la chute de Sébastopol. Nous lisons à ce sujet dans le Morning Post:

« Quelques expériences ont été faites, le 30 juillet, sur une petite échelle dans un terrain près de l'hôpital de Chelsea, pour apprécier les effets d'un liquide inflammable, nouvellement découvert par le capitaine Disney et susceptible d'être utilisé à la guerre. On a montré la manière d'employer ce liquide à l'aide d'une bombe de huit pouces, préparée à cet effet. Voici comment tout est disposé: la charge ordinaire qui doit faire éclater la bombe est enfermée dans un cylindre ayant deux pouces de diamètre et qui va jusqu'au fond de la bombe; l'espace restant est destiné à contenir le liquide inflammable, qui est tenu à l'abri du contact de l'air par un bouchon à vis. La charge combustible peut être enflammée par une des fusées actuellement existantes, et les bombes ordinaires peuvent également servir.

[illegible]

« Après avoir expliqué les effets de son projectile, le capitaine Disney au [illegible]

L'AMBULANCE.

Nous lisons dans une correspondance de Crimée:

« L'ambulance se compose de trois ou quatre marquises formant un groupe irrégulier, de trois baraques en planches et d'un certain nombre de tentes. Les blessés étaient couchés les uns à côté des autres dans toute les locaux abrités.—Des renforts de médecins avaient été envoyés de toutes les divisions; on s'empressait d'appliquer un pansement provisoire aux hommes atteints légèrement; on faisait porter sous les tentes ceux dont les blessures paraissaient nécessairement mortelles; on envoyait dans une des baraques tous ceux dont l'état réclamait des opérations immédiates.

[illegible]

PROGRAMME
Du Parti Américain de la Louisiane.

I—Nous demandons que les lois de naturalisation soient révisées de manière à sauvegarder le suffrage du scrutin.

II—Nous demandons qu'il soit voté des lois corrélatives pour interdire l'entrée de pays aux mendiants et aux criminels.

III—Nous condamnons toute violation des droits acquis par les habitants de ce pays, qu'ils soient nés aux États-Unis ou à l'étranger.

IV—Nous croyons que le gouvernement fédéral ne doit point s'occuper de l'esclavage, et ce n'est pour protéger ses droits constitutionnels.

V—Nous nous prononçons pour une foi politique nationale qui assurera d'une inviolable protection à l'étranger le nom américain, et qui accompagne et sauvegarde le citoyen de l'Union partout où il se trouve.

VI—Nous croyons que les Américains doivent gouverner l'Amérique et que ce gouvernement doit réunir [illegible] dans ce pays.

VII—Nous croyons que les fonctions publiques doivent être conférées aux [illegible]

VIII—Nous maintiendrons et nous défendrons la Constitution des États-Unis, ainsi que l'Union, telle qu'elle existe actuellement, et les droits des États [illegible]

IX—Nous approuvons le programme adopté par le Conseil National du parti Américain, dans sa récente réunion à Philadelphie, [illegible]

X—Nous ne sommes opposés à aucun parti, comme organisation politique, mais nous sommes contre tous ceux qui combattent les grands principes américains que nous venons d'énoncer.

DOCTRINES D'ÉTAT.

Réforme des abus et diminution des dépenses de l'État.

Éducation de la jeunesse du pays dans les écoles établies par l'État.

Organisation constitutionnelle de la commission des terres inondées.

Administration plus efficace du département des améliorations intérieures dans le but d'améliorer notre navigation intérieure.

CANDIDATS
AUX PLACES DE L'ÉTAT.

POUR GOUVERNEUR:
CHARLES DERBIGNY,
DE JEFFERSON.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
LOUIS E. TEXADA,
DE RAPIDES.

POUR SECRÉTAIRE D'ÉTAT:
ROBERT C. BEALE,
D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier:
J. V. DURALDE,
D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur:
WALTER ROSSMAN,
DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général:
RANDELL HUNT,
D'ORLÉANS.

Pour Surintendant de l'instruction:
O. D. STILLMAN,
D'OUACHITA.

CONGRÈS.
Premier District—GEORGE EUSTIS Jr.
Second District—THEODORE G. HUNT.
Troisième District—PRESTON POND Jr.
Quatrième District—WILLIAM B. LEWIS.

OFFICIERS DE PAROISSE.
Pour Shérif—JOSEPH HUFTY.
Pour Coroner—CHARLES N. OLIVIER.
Pour Avocat de District—M. A. FOUTE.

GREFFIERS DE COURS.
Première Cour de District—H. TREPAGNIER
Seconde Cour de District—P. S. WILTZ.
Troisième Cour de District—HENRY RENOU.
Quatrième Cour de District—J. E. WALTON.
Cinquième Cour de District—WM A. NOTT.
Sixième Cour de District—W. M. REESE.

ASSESSEURS.
FRANCIS TURNER.
THEODORE BURKE.
JOHN B. DUFOUR.
JOHN A. WATKINS.

COLLECTEURS DE TAXES.
Premier District—THOMAS ASKEW.
Second District—JOSEPH HERNANDEZ
Troisième District—
Quatrième District—

JUSTICES DE PAIX.
Première Justice—D. F. MITCHELL.
Seconde Justice—C. H. BRADFORD.
Troisième Justice—ED. RICHARDSON.
Quatrième Justice—WM. CALONGNE.
Cinquième Justice—
Sixième Justice—

CONSTABLES.
Première Cour de Justice—W. C. QUIRK.
Seconde Cour de Justice—E. A. AGALSON.
Troisième Cour de Justice—J. W. DUPLESSIS
Quatrième Cour de Justice—J. SOMARUNO.
Cinquième Cour de Justice—
Sixième Cour de Justice—

Décédée, hier le 24 du courant, [illegible] LEBRETON et de Cécile Fleurian de BELMARE. Les parents et amis des deux familles, ainsi que ceux de l'Hôtel Honneur, sont priés d'assister à son inhumation, qui aura lieu ce matin, à huit heures. Le corps est exposé chez son père, rue des Remparts, 257, entre Ursulines et St. Philippe.
Le Courrier du Téche, des Attakapas, est prié de reproduire.

ATTENTION.
L'attention des acheteurs est appelée sur la vente de marchandises étrangères et du pays, aujourd'hui à 10 heures, par Vincent & Co, à leur magasin d'encan, No 22 rue de la Douane.

Bureau de la Société Howard,
No 20, rue du Canal.
Les demandes de secours sont reçues de 9 heures du matin à 6 heures du soir.
25août— D. I. RICARDO, Secrétaire.

Institution G. Boyer,
Rue Conti, No 148.
Ouverture des classes Lundi, 3 Septembre.

Le Progrès.
Ce journal ayant cessé de paraître, le 15 août courant,—nous prévenons les abonnés que toute somme payée d'avance par eux, sera immédiatement remboursée sur demande.
A. PAYA & Co, 23, rue de Chartres.
24 août—3t

LE Dr A. LEMAT, a transféré son domicile 194, rue St-Pierre, entre Dauphine et Bourbon.
21 août—1m

FRANKLIN INSTITUTE.
Rue du Bayou, entre St. Claude et Remparts.
M. ALFRED WURTEMBERG a l'honneur d'annoncer aux parents de ses élèves, et aux familles en général que, par suite de circonstances fortuites, il s'est assuré le concours de M. Louis Massel, au lieu et place de M. S. Samson. En conséquence le Franklin Institute est aujourd'hui sous la direction de MM. A. Wurtemberg et L. Massel.
[illegible]

PENDANT mon absence momentanée de la ville, M. F. Bylingdon, [illegible] procuration générale par acte passé par-devant Wm Shannon, notaire public.
24 août—6 M. M. BARLOW & Co

DEMANDE DE CUISINIÈRE—Une cuisinière trouvera de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille.

COLLEGE AUDUBON,
Encoignure Bourgogne et du Marais,
Dirigé par S. Menon.
La réouverture des classes aura lieu lundi 3 septembre.

AVIS.
Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
L'ASSEMBLÉE générale de cette société qui devait avoir lieu le dimanche, 26 du courant, est remise indéfiniment.
Par ordre du président, F. PICARD, Secrétaire.

AUX DEMOISELLES CRÉOLES.
ENCORE quatre ou cinq demoiselles de bonne famille trouveront une situation honorable et permanente, en se présentant de suite chez le professeur Bretté, 12 St. Charles.
[illegible]

LE NORD.
L'AGENCE de ce nouveau et remarquable journal, édité à Bruxelles (en Belgique) [illegible]
LOUIS SCHWARTZ.

Avis aux marchands de la ville et de la campagne.
[illegible]
LOUIS DUCOURNAU, 25, rue de Chartres.

Marchandises pour le marché du Mexique.
[illegible]
O. B. GRAHAM.

Dividende.
Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 2 août 1855.
LA Direction de cette Banque a déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital de la Banque, payable aux actionnaires et cotisants, à partir du lundi, 13 du courant.
4 août—12 E. ROUSSEAU, Caissier.

DIVIDENDE.
Banque de l'État de la Louisiane.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette banque, qu'un dividende semi-annuel de cinq pour cent a été déclaré aujourd'hui et sera payé le 10 de courant.
Par ordre de la direction, RICHARD RELF, caissier.

LES soussignés annoncent qu'ils ont recommencé les affaires de commission, comme par le passé.
Nouvelle Orléans, 20 juillet 1855.
21 juil—1m FELLOWS & Co.

$500 de récompense.
[illegible]
GIQUEL & JAMISON.

Librairie française.
[illegible]
A. PAYA & Co, 23, Chartres.

Richard, Aldigé & Co,
Importateurs de marchandises françaises et étrangères,
23, rue de Chartres,
[illegible]

P. MALLARD,
67, RUE ROYALE ET 80, RUE BIENVILLE,
ANNONCE à ses amis et au public en général qu'il a toujours dans ses magasins un joli assortiment de meubles de choix, pour chambres à coucher, salons, boudoirs, salles à manger et autres appartements [illegible]

ASSOCIATION.
LES soussignés ont formé une société sous la raison sociale de P. D. SEGOND & COUTIN, pour les affaires de commission en général et l'importation.
P. D. SEGOND,
A. COUTIN,
13, rue Bienville.

AVIS.
CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné prévient ses amis et les marchands de la ville et de la campagne qu'il a transporté son magasin à l'encoignure des rues Bienville et Chartres, au premier.
L'entrée se trouve dans la rue Bienville.
JULES BOULENGER.

PILULES DECONSTIPANTES DE BOREL—100 boîtes pilules déconstipantes, non purgatives, de Borel.
Dépôt unique chez LION & PINSARD, 64 et 66 rue Royale, enc. Bienville

BENZINE!—BENZINE!!—BENZINE!!!—[illegible]
LION & PINSARD, 64 et 66 rue Royale, enc. Bienville

Corsets—Corsets—Corsets. [illegible]
LION & PINSARD.

Valenciennes! Valenciennes!
200 COUPES Valenciennes, [illegible]
LION & PINSARD.

SIROP LAROZE d'écorces d'oranges amères. [illegible]
LION & PINSARD.

INJECTION! INJECTION!! INJECTION!!! [illegible]
LION & PINSARD.

HUILE TORREUR—[illegible]
LION & PINSARD.

Chemises pour dames! Chemises pour dames!
LION & PINSARD, 64 et 66 rue Royale [illegible]

TABAC—16 balles tabac mexicain en feuilles, pour [illegible]
[illegible] & Co, 16, rue Bienville

VIN BLANC—50 barils Haut Sauterne, marque de Lurlaluces, en magasin et à vendre par
PREAU & COUTURIE, 31 & 33, rue Gravier

EN MAGASIN et à vendre par les soussignés: [illegible]
C. CAVAROC & Co.

POMMES DE TERRE—250 barils, [illegible]
DONNELLY, BEZZINA & Co.

CIGARETTES—[illegible]
J. M. CABALLERO.

AUX DAMES!
Vente pour réaliser le stock.
D. P. SCANLAN & Co.,
Nos 13 et 15, rue de Chartres,
AYANT fait leur inventaire et voulant vendre le reste de leurs marchandises avant le 1er sept. prochain, offrent
à meilleur marché que par le passé
[illegible]
SOIERIES RICHES POUR ROBES,
BRODERIES FRANÇAISES ET ANGLAISES,
ARTICLES DE MODE DE PARIS,
MARCHANDISES DE FANTAISIE.

Vermicelli et Macaroni.
EN débarquement—50 caisses vermicelli, macaroni et pâtes assorties d'Italie.
[illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF.

PORTO—[illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF, 9, 11, 13 et 15 rue St Louis

BOUTEILLES—[illegible]
FRUITS A L'EAU DE VIE—[illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF.

Magasin de TAPIS, No 23, rue de Chartres.
[illegible]
A. BROUSSEAU & CO.

AVIS.
LES soussignés ont formé une société sous la raison commerciale de LAFORREST & DESMARE, pour les affaires de commission en général.
A. LAFORREST,
A. DESMARE.

MAQUEREAUX—En débarquement du navire Mary Ward, venant de Boston, [illegible]
QUEYROUZE & LANGSDORFF.

JOHN MUNROE & Co,
Banquiers américains,
No 5, rue de la Paix, Paris.
[illegible]

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
Nouvelle Orléans, 23 août 1855.
DES propositions cachetées seront reçues à ce bureau, jusqu'au 1er septembre, pour transporter sur l'autre rive du fleuve et débarquer sur la Levée tout le sucre, la mélasse et le fret arrivé à Alger par le chemin de fer [illegible]
24 août WILLIAM G. HEWES, président.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
JAS. L. LEWIS, maire,
OVIDE DE BUYS, contrôleur,
W. H. GARLAND, trésorier,
E. H. DURELL, président du comité de finances du Conseil des Aldermen,
J. EAGER, président du comité de finances du Conseil des Assistants-Aldermen.
C. E. LEE, secrétaire.

AUX FAMILLES.
MESSIEURS D. POINCY & Co. annoncent aux familles et au public en général, qu'ils ont fait l'acquisition du PÉTRIN MÉCANIQUE de M. Corbulhon, [illegible]

Fabrique d'eaux Minérales Artificielles de Seltz, Vichy, &c., &c.
[illegible]
D. PERES, pharmacien, encoignure Toulouse et Bourbon

Importation directe.
CIGARES de la Havane—147,000 cigares de la Havane reçus tout récemment [illegible]
J. M. CABALLERO.

NUMA LACOSTE & Co.,
Marchands Commissionnaires,
IMPORTATEURS DE
Vins, Eaux de Vie, Liqueurs, Huiles, Sardines, Absinthe, &c.
No 147, rue Royale.

POMMES DE TERRE—500 barils Mechanicks [illegible]
DONNELLY, BEZZINA & Co.

$50 de récompense
[illegible]

PERDU.
UN billet de $160, portant la date de 15 décembre 1854, [illegible]

Librairie Française de Vor HÉBERT & Cie,
130, rue de Chartres.
[illegible]

CHANGEMENT DE MAGASIN.
Dr. FELT & STETSON,
[illegible]

T. BACHELIER,
MARCHAND DE GRAINES, BOTANISTE,
28, RUE DES URSULINES,
[illegible]

CIGARES DE LA HAVANE—1,600,000 cigares [illegible]
BORNIO & FRERE, 34, rue Gravier

CHAMPAGNE—[illegible]
Fdo DE FUENTES & Co, 22, Vieille Levée.

Consulat de Belgique.
ON demande des informations sur le sort de M. [illegible]
H. MEUGENS, No 31 rue Commune.

AVIS.
L'incendie qui a éclaté [illegible]
GIQUEL & JAMISON

BRODERIES, DENTELLES, &c., &c.
Magasin à bon marché
DE HARBY,
126, RUE DU CAMP, 126.
[illegible]
HORACE HARBY.

AVIS.
Le magnifique bateau à vapeur CAPITOL, [illegible]
THOS. M. URE, capitaine.

Sociedade Portugueza de Beneficencia.
CELEBRAÇÃO DO 7o ANNIVERSARIO.
Os membros que compoem esta sociedade se reunirão Domingo 26 do corrente mez ás 7 horas da manhã, em casa do Sr. Presidente, esquina das ruas Borbon, e St-Ann, para celebrarem o 7º Anniversario desta sociedade.
[illegible]
Por ordem do Sr. presidente. F. LUIZ, Secretario.
Nova-Orleans, 13 de agosto 1855.

HOTEL WASHINGTON, AU LAC.
Grands Concerts d'été,
Par LEHMANN.
Les Mardi et Vendredi de chaque semaine.
Prix d'admission.........25 cents.
[illegible]

INSTITUTION FRANKLIN.
Pensionnat et Externat pour les deux sexes, Rue Bayou, entre Remparts et Saint-Claude.
CET établissement, à partir du 1er août prochain, sera sous la direction de Messieurs F. S. SAMSON et ALFRED WURTEMBERG.
[illegible]
F. S. SAMSON & WURTEMBERG

AVIS.
LES affaires de la maison H. M. Barlow & Co seront continuées sous la même raison, pour le compte du soussigné [illegible]
H. M. BARLOW.

[illegible]
Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
ARRANGEMENTS POUR L'ÉTÉ.
[illegible]
A. B. SEGER, vice-président.

PAPIERS PEINTS NOUVEAUX.
DELCROIX.
108—Rue de Chartres—108.
[illegible]

Apprenez l'anglais!!!
CEUX qui désirent acquérir infailliblement [illegible]

GRAND EXPRES
De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
[illegible]
STARK & JONES.

LAGAY & LEGANU,
36, rue de Chartres.
Importateurs de confitures.
[illegible]

P. A. HEBRARD,
118, rue du Canal, près Baronne.
IMPORTATEUR de marchandises anglaises et américaines [illegible]

P. MALLARD, 67 RUE ROYALE
[illegible]

SALSEPAREILLE—[illegible]
J. Y. DE EGANA.

ABSINTHE ET KIRSCH [illegible]
SOSTHÈNE THOMAS, 9, rue Gravier.

HOTEL DES OMNIBUS.
[illegible]
MM. JNO. B. PRADAT & Co, [illegible]

HENRY VALETON, 90, rue St Louis

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible]
BORNIO & FRERE, 34, rue Gravier

MAILLOT & SON,
No 134, rue des Magasins,
[illegible]

INDIENNES COULEURS FONCÉES.
[illegible]
LOUIS DUCOURNAU.

SEWELL & [illegible]
[illegible]